



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1055) DE MISE A
DISPOSITION DES SALLES BERLIOZ,
MESSIAEN ET COUPERIN A L'ASSOCIATION
«LES MUSICIENS DU LOUVRE», A TITRE
PAYANT**

**DÉCISION N° DM-25-175
EN DATE DU 13 JUIN 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Les Musiciens du Louvre » représentée par Monsieur Julien CARON, en qualité de Délégué général, agissant par délégation de Monsieur Maxime DAENINCK, président, dont le siège est situé 1 rue du Vieux Temple, 38000 Grenoble, d'organiser des répétitions le 16 mai 2025 dans la salle Berlioz de 10h00 à 15h00 ; dans la salle Messiaen de 11h00 à 12h00 et dans la salle Couperin de 15h30 à 22h30 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Les Musiciens du Louvre » représentée par Monsieur Julien CARON, en qualité Délégué général, agissant par délégation de Monsieur Maxime DAENINCK, président, dont le siège est situé 1 rue du Vieux Temple, 38000 Grenoble, une convention de location des salles pour un montant de 136,62 € T.T.C (cent trente-six euros et soixante-deux centimes), afin d'organiser des répétitions le 16 mai 2025 dans la salle Berlioz de 10h00 à 15h00 ; dans la salle Messiaen de 11h00 à 12h00 et dans la salle Couperin de 15h30 à 22h30.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250613-lmc1H13057H1-AR
Date de réception en Préfecture : 13/06/2025
Date de Publication : 13/06/2025